

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46; et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris et quelques heures avant ceux de Lyon.

Un numéro : 10 c.

Prix de l'Abonnement :

	Un mois.	Trois mois.	Six mois.
LYON,	5 fr.	8 fr. 50 c.	16 fr.
DÉPARTEMENTS,	4	12	22

Annonces, 20 c.—Réclames, 50 c.

Lyon, 7 Avril 1848.

AFFAIRE DE SAVOIE.

L'aristocratie de Chambéry a fait ce que fait l'aristocratie partout où elle est maîtresse. Les ennemis de la liberté sont les mêmes dans tous les pays; les moyens les plus criminels ne les arrêtent pas. s'ils peuvent, par là, arriver à leur but : l'abrutissement du peuple, afin de le réduire à l'obéissance passive, et d'en faire l'instrument de leur barbare cruauté. Mais la vengeance approche! vengeance d'autant plus terrible que les souffrances auront été plus affreuses. Le sang des victimes du 4 avril se lavera dans le sang de leurs bourreaux. Déjà nous apprenons que tous les Savoisiens qui sentent un cœur généreux battre dans leur poitrine s'apprêtent à se lever pour confondre la tyrannie et tirer prompt et éclatante justice de la cruelle inhumanité de ces misérables et aveugles sicaires. Et nous, Français, resterions-nous impassibles à la nouvelle du meurtre de plusieurs de nos frères? Non : déjà plus d'un brave de la Croix-Rousse, cette fière montagne, asile de la liberté, a fait entendre ce cri : *Aux armes!* D'autres Lyonnais les imiteront; et, grossie par tous les patriotes qui se joindront à elle jusqu'à la frontière, l'armée vengeresse entrera forte, puissante et invincible sur ce sol témoin d'une perfidie, d'une scélératesse sans exemple. Peu importe à la France que ces barbares acceptent ou non la République? Ils en sont indignes! Ce n'est pas là non plus ce que nous voulons exiger d'eux; mais ce que nous désirons, ce que nous obtiendrons, c'est la punition d'un forfait inouï, de la violation des droits les plus sacrés de l'hospitalité et de la fraternité. Assez et trop longtemps ils ont foulé aux pieds les nations soumises à leur despotisme! leur étoile commence à pâlir, et les nations briseront et fouleront aux pieds le sceptre de fer qui les écrasait. Courage et persévérance, frères : le règne de la liberté commence, les monarchies s'écroulent; bientôt il n'y aura plus qu'un souverain sur la terre : LE PEUPLE!

D'autres renseignements qui nous parviennent à l'instant nous donnent de nouveaux détails sur les cruautés inouïes des cannibales savoisiens. Les patriotes qui, après une lutte désespérée, avaient abandonné les postes, se sauvèrent dans diverses directions. Les paysans les traquèrent comme des bêtes fauves à travers les campagnes et en firent un carnage affreux. On évalue à plus de SOIXANTE-DIX les victimes de cette barbarie, dont les auteurs répondront bientôt et devant Dieu et devant les hommes! O noblesse et clergé savoisiens infâmes! On reconnaît bien là votre ouvrage! Le moment approche où l'on vous demandera compte de toutes vos turpitudes; la vengeance du peuple sera terrible!

Les chefs faits prisonniers vont être mis en jugement; l'instruction est commencée. Espérons qu'on ne laissera pas le temps à cette engeance jésuitique de commettre un nouveau meurtre, et que justice sera faite par les patriotes avant le prononcé du jugement.

Il y a des personnes chez lesquelles le mot seul de République produit une frayeur mortelle, un dégoût insurmontable. Ce mot, prononcé devant elles, présente aussitôt à leur imagination égarée les fantômes les plus effroyables, les idées les plus sinistres; il leur semble voir les échafauds se dresser et le bourreau prêt à les frapper. Les scènes de 93, la guillotine d'Arras, les mariages de Nantes, les fusillades de Lyon et de Toulon, tout cela porte le trouble et l'épouvante dans leurs cerveaux faibles et en retard d'un demi-siècle. Eh bien! par des raisons tout-à-fait identiques, les républicains ont été amenés à abhorrer la monarchie : notre cœur se soulève au récit de l'horrible boucherie de la Saint-Barthélemy, des cruautés effroyables du règne de Louis XI, de ces guerres meurtrières qui ont coûté tant de sang, causé de si grands malheurs aux nations, et n'a-

vaient d'autre cause que le caprice ou l'intérêt privé de leurs oppresseurs.

Pour dissiper des craintes imaginaires et prémunir les esprits craintifs contre les insinuations perfides d'un parti intéressé à nourrir ces terreurs chimériques, il importe qu'on leur répète souvent ce que c'est qu'un vrai gouvernement républicain.

La République, c'est la nation entière gouvernée par elle et pour elle-même; c'est une grande famille s'occupant du soin de ses affaires, au lieu de les abandonner au hasard, au bon plaisir d'un seul individu; c'est le système de l'économie substitué au fléau des prodigalités; c'est l'abondance remplaçant la misère; ce sont les intérêts généraux mis au-dessus des intérêts particuliers. Les lois, faites par le peuple, ont toutes le peuple pour objet; celles que nous imposent les rois ne sont faites que pour les rois. Si, dans certains moments de troubles et forcés par les circonstances, ils accordent quelques concessions, ils les retirent à la première occasion favorable : la charte de 1830 nous rendit la liberté de la presse, les lois de septembre nous l'enlevèrent. La royauté a besoin de créatures pour la défendre au besoin; de là cette masse de fonctionnaires grasement rétribués, cette armée formidable en temps de paix comme en temps de guerre, cette foule de dépenses inutiles qui écrasent les contribuables. La République n'a pas ces inconvénients; tous les hommes étant frères, nul ne doit songer à opprimer son semblable. Le bonheur de la patrie, voilà le point de mire de tout républicain; sous le règne de l'égalité, personne ne veut paraître égoïste, chacun fait taire ses petites passions pour ne s'occuper que de la chose publique.

Rassurez-vous donc, citoyens timides : une ère nouvelle surgira du sein des révolutions, et bientôt une seule pensée, un seul regret assombrira le front des peuples devenus libres : la honte de s'être si longtemps laissé éblouir par le chimérique prestige de ces mannequins qu'on nommait rois.

— Au citoyen rédacteur en chef du *Peuple Souverain*.

Lyon le 6 mars 1848.

Citoyen rédacteur, nous venons de recevoir du citoyen maire l'autorisation, que nous lui avons demandée, de faire une quête générale dans la ville et les faubourgs, afin de pourvoir aux premiers frais de l'établissement de magasins pour les ouvrières sans travail. Nous vous prions instamment de vouloir bien ouvrir, durant deux ou trois jours de suite, les colonnes de votre journal à l'annonce de cette quête, pour que toutes les bourses se préparent à notre appel et viennent avec empressement au secours de celles de nos sœurs qui souffrent de la misère et de la faim. Des ressources ont été trouvées pour les hommes dans les chantiers, dans de grandes exploitations; l'ouvrière seule est inoccupée, et, pas plus que l'homme, elle ne peut vivre sans travail. Il faut donc, à elle aussi, lui assurer au plus tôt l'existence. Ce n'est point une aumône que nous voulons lui offrir, mais un moyen honorable de vivre. Les travaux ne nous manqueront pas, mais seulement l'argent nécessaire d'abord pour la mise en œuvre, et c'est pour l'obtenir que nous nous adressons au dévouement de tous ceux qui peuvent encore donner. Nous ne doutons pas de l'empressement de nos concitoyens; tous viendront au-devant de notre demande, les femmes surtout voudront participer à cette œuvre, qui, par leur zèle généreux, devra être bénie de Dieu. Que nul ne se retranche derrière son insuffisance, la quête recevra tout, argent, bijoux, argenterie, étoffes, objets en nature, tout absolument ce qui pourra alimenter les travailleurs, soit par la transformation, soit par la confection.

Chaque groupe de quêteurs, composé d'une dame de la commission du travail, d'une autre dame adjointe et

d'un citoyen, sera muni d'un livret où tous les dons en nature seront enregistrés avec le nom et l'adresse du donateur. En outre il sera porteur de l'autorisation signée du citoyen maire, et empreinte du sceau de la mairie, sans la présentation de laquelle on est prié de ne rien donner.

Nous comptons, citoyen rédacteur, sur votre concours dévoué pour donner toute la publicité possible à cette quête toute prochaine, afin que toutes les portes nous soient ouvertes en même temps que tous les cœurs. Car chacun sait que la grande famille humaine ne fait qu'un, et que laisser périr dans la privation et la douleur quelques-uns de ses membres, serait un fratricide dont nous aurions à répondre devant notre Père commun, devant Dieu.

Agréez à l'avance, citoyen, l'expression de notre gratitude.

Salut et fraternité.

Pour la commission du travail pour les femmes,
Elisa MORELLET, vice-présidente.

P. S. Les ouvriers industriels, les corporations entières, les employés des grands établissements pourraient offrir à leurs sœurs sans travail une journée de leur salaire. La solidarité existe entre tous les corps d'état, et l'offrande de tous, proportionnée à la fortune de chacun, peut sauver non-seulement des malheureuses de la faim, mais peut-être aussi la patrie d'une crise cruelle.

— Nous nous associons de grand cœur aux sentiments de fraternité exprimés dans cette lettre : donner du travail aux femmes, c'est les sauver de la misère et souvent du déshonneur. Nous espérons que toutes les bourses s'ouvriront à cet appel généreux, et que les dons de toute espèce ne feront pas défaut.

Nouvelle insurrection à Naples.

Le *Sémaphore* de Marseille donne la nouvelle suivante dans son numéro du 6 avril :

« La révolution n'est pas finie à Naples. Nous apprenons par des passagers du LOMBARDO, capitaine Dodero, que le 31 mars, cette capitale était en pleine insurrection; le peuple demande une constitution plus libérale, et le gouvernement se prépare à la résistance. Au départ du LOMBARDO, les deux partis étaient sur le point d'en venir aux mains. Les journaux de Livourne et de Gènes font pressentir que de graves événements sont en effet sur le point d'éclater à Naples. La population est indignée de la tiédeur que montre le cabinet dans la question si palpitante de l'indépendance des Etats de la Péninsule. Tandis que tous les souverains envoient des secours à la Lombardie, pour l'aider à expulser les soldats de l'Autriche du sol italien, le roi de Naples seul a refusé de s'associer à ce grand mouvement national. C'est une faute qu'il ne peut manquer de payer cher. Le roi de Naples croit avoir assez fait en octroyant à ses sujets des institutions libérales; il court le risque d'apprendre, à ses dépens, qu'un prince constitutionnel doit mettre les actes de sa politique en harmonie avec les principes écrits dans la constitution de son pays. Si Ferdinand reçoit quelque rude leçon dans cette circonstance, il ne devra en accuser que son aveuglement. Ce ne seront pas les exemples, les grandes catastrophes qui lui auront manqué.

« Du reste, en ce moment la crise doit être finie. En s'éloignant de Naples, le LOMBARDO a entendu en mer le bruit du canon et de la fusillade. »

La *Réforme*, avec laquelle nous sommes d'accord en tous points, ainsi que nos derniers articles le prouvent, s'exprime en ces termes dans son numéro du 4 avril :

« Que le peuple agisse en connaissance de cause, et nous sommes sûrs de voir les vrais républicains triompher partout aux élections prochaines, et la République

accomplira sans lutte et sans trouble son œuvre de régénération.

« Le peuple des villes, en général, comprend ses droits et les exercera, croyons-nous, en toute indépendance. Mais qu'a-t-on fait, que fait-on à l'heure qu'il est pour éclairer le peuple des campagnes sur ses devoirs civiques, pour le prémunir contre les influences que nous avons déjà tant de fois signalées ? »

« Dans les villes, des clubs nombreux exerceront sur les élections une action salutaire, si l'on bannit tout esprit d'exclusion et de coterie. Mais ces clubs sont loin de suffire aux besoins de la situation. Nos adversaires l'ont bien compris, et nous avons dit avec quelle ardeur ils exploitent l'état d'abandon dans lequel on laisse l'habitant de la campagne. »

« Nous parlons ici en général, et nous sommes heureux de reconnaître qu'un certain nombre de départements font exception; mais le mal n'en est pas moins grand. Dans la plupart des communes rurales, les intérêts de la République sont encore entre les mains d'autorités royalistes qui ne dissimulent par leur haine contre le nouveau gouvernement, et travaillent ouvertement contre lui. On nous cite entre autres un département voisin de Paris, où, sauf quelques communes qui ont spontanément secoué le joug, tout reste soumis à l'influence et aux intrigues des maires de M. Duchâtel. »

« Il est plus que temps d'y songer. Le devoir des délégués est de faire dans chaque commune une révolution pacifique, de réunir les citoyens, de leur expliquer toute l'étendue de leurs droits, et d'en assurer le double exercice en appelant des patriotes aux fonctions publiques. Laisser le pouvoir à des ennemis, ce serait plus que de la duperie, ce serait un crime envers le pays. Que les délégués qui ne se sentent pas à la hauteur de leur tâche fassent place à des hommes plus fermes et plus convaincus. »

« Nos amis ont à remplir un devoir impérieux, c'est d'organiser des clubs dans les principales communes et de faire partout de la propagande. Les hommes éprouvés, ceux qui, depuis dix-huit ans, ont lutté contre l'aristocratie, sont les seuls qui conviennent à la situation actuelle. »

Les hommes de juin 1832 ont présenté, il y a quelques jours, au gouvernement provisoire, leur adhésion et offert leurs services. Il ne peut pas y avoir d'adhésion plus ardente et des services offerts de meilleur cœur à la République que de la part d'hommes qui ont vaillamment combattu pour la République, alors que personne n'en osait soutenir le drapeau.

Les combattants de juin et d'avril ont prématurément entamé la grande querelle entre la monarchie et la République; du moins, c'est ainsi que l'événement a prononcé. Mais quel autre avantage ont sur eux les hommes de Juillet et de Février si ce n'est le succès ?

Pour eux, d'ailleurs, la lutte n'a pas fini avec le combat : après le combat, le jugement; après le jugement, la prison; après la prison, toutes les difficultés qui assaillaient dans son existence l'homme qui portait la mauvaise recommandation de s'être battu contre Louis-Philippe derrière une barricade. Ils ont tout enduré courageusement, et il est bon que le public et le gouvernement se souviennent, non-seulement de ceux qui ont réussi, mais aussi de ceux qui ont échoué. (National.)

Le comité central de la démocratie polonaise au citoyen Martin (de Strasbourg).

Citoyen,

Au nom de nos compatriotes quittant en masse le sol hospitalier de la France pour voler à l'appel de la patrie, prête à rejeter une dernière fois la pierre de son tombeau;

Au nom des vieillards, des infirmes, des femmes, des enfants exilés qui voudraient en vain suivre leurs frères plus heureux, et voient les tourments de l'exil prolongés pour eux, sans autre consolation que des espérances fortifiées, sans autre soutien que les sympathies de la France;

Au nom de notre patrie, enfin, qui redemande à grands cris ses fils à l'Europe hospitalière, et ne peut encore leur fournir les moyens de se rendre à son appel;

Honneur et reconnaissance à vous, qui, vous rendant l'interprète des sentiments des hommes libres de l'Europe, les appelez à s'associer tous sous la présidence de l'illustre Béranger, dans l'accomplissement de la sainte loi de la fraternité des peuples.

Accomplissez ce que vous avez si noblement entrepris. Un vaste champ s'ouvre à votre activité; une grande récompense vous attend. Apôtre de la fraternité universelle, vous aurez assuré le triomphe définitif que remportera la liberté dans sa grande lutte contre le despotisme sur son dernier champ de bataille, la Pologne!

En son nom, nous recueillons votre proposition, et, en vue de son salut, nous vous offrons l'assistance des lumières que nous sommes à même de posséder sur les besoins de notre patrie.

La commission que nous laissons pour nous remplacer en France, sous la présidence de l'un d'entre nous, le citoyen Worcell, et qui est destinée à rester réunie tant que l'exigeront les besoins de la Pologne, a l'ordre de se mettre immédiatement en rapport avec le comité de l'association que vous allez fonder.

Salut et fraternité.

Les membres du comité central de la société démocratique polonaise,

Signé : le général SZUAYDÉ, Stanislas WORCELL, Vincent MAZURKIEWICZ, Albert DARASZ.

Le 5 avril 1848.

Rue St-André-des-Arts, 4.

La lettre suivante a été adressée au citoyen rédacteur en chef de la RÉFORME :

« Citoyen,

« J'apprends que la presse belge se plaît à répandre des bruits inexacts sur l'origine des fusils qui ont servi à l'armement des volontaires de la légion franco-belge. Témoin et acteur de l'expédition, je viens vous donner sur ce sujet tous les éclaircissements nécessaires. Combattant de Février, républicain, je ne dirai que la vérité. »

« La force de la colonne d'expédition était de 1,100 hommes; un certain nombre avaient emporté leurs armes de Paris, d'autres en avaient reçu sur la route et au moment du départ, grâce au patriotisme obligeant des citoyens de l'arrondissement de Lille. Quant au reste, il s'est armé en s'emparant d'une caisse d'armes que l'autorité civile du département destinait aux gardes nationaux des communes rurales avoisinant la frontière. »

« Voici les faits dans toute leur exactitude; je n'ai pas à parler des motifs qui ont fait avorter l'expédition; soldat de la liberté, je ne me souillerais pas d'un mensonge, dût-il m'en coûter la vie. Tout ce que je puis dire, c'est que je ne regrette aucunement la part que j'ai prise à cette tentative révolutionnaire, que la prétendue victoire des Belges est une fable, que nous avons défendu le territoire français, que pendant tout le temps du combat nous sommes restés sur le sol belge, et que nous sommes tous prêts à recommencer pour venger nos frères tombés sous le feu des séides du gendre de Louis-Philippe. »

« En 93, nos pères disaient : « Périssent notre mémoire pourvu que la patrie soit sauvée! » Nous disons, en 1848, que l'honneur a été sauf; que nous avons rapporté des fusils belges; que nous avons tué plus d'hommes que nous n'en avons perdu. Nous avons soigné des blessés belges, tandis que les Belges ont profané les cadavres de nos camarades et les ont volés! Encore un mot : Nos frères morts à Risquons-Tout trouveront des vengeurs; la royauté bâtarde du vassal de l'Angleterre, du gendre de Louis-Philippe trébuchera dans le sang de nos martyrs. »

« Vive la République! »

« Alexandre NICOLAI. »

Fête du 2 avril au Champ-de-Mars.

On lit dans le *Moniteur* :

« Hier dimanche, Paris vient d'avoir l'une des plus belles journées qui puissent compter dans l'histoire de notre révolution de 1848, qui en compte déjà un si grand nombre d'admirables. Des placards, répandus dès le matin dans la capitale, avaient inspiré quelques craintes, en annonçant une réunion générale de la population parisienne au Champ-de-Mars. On redoutait une manifestation qui aurait pu alarmer de nouveau le commerce et l'industrie, déjà si troublés. »

« On parlait de forcer les citoyens riches à des sacrifices que la loi n'exige pas, et que la violence, à sa place, disait-on, devait exiger. Grâce à l'intelligence et au patriotisme du peuple et de la jeunesse des écoles, cette journée, qui s'annonçait sous de fâcheux auspices, s'est magnifiquement passée. »

« L'effet en sera certainement immense; le peuple aura prouvé une fois de plus les sentiments qui l'animent; il aura montré qu'il comprend l'ordre moral et matériel de la cité mieux que ne l'a compris jamais aucun des gouvernements qui ont si longtemps méconnu et calomnié ses héroïques vertus. »

« On s'attendait à une démonstration considérable, elle a eu lieu, elle a duré plus de huit heures; cent mille hommes au moins y ont pris part, et dans ce concours presque innombrable, il n'y a pas eu un seul instant de trouble, un seul cri équivoque, une seule collision, un seul dissentiment. Toutes les âmes n'ont eu qu'une pensée, tous les cœurs n'ont eu qu'une seule émotion, réunir toutes les classes de la population parisienne, toutes les écoles, sans excepter aucune, depuis l'école Polytechnique et l'école Normale jusqu'à celle des sourds et muets; confondre dans une vaste adhésion la jeunesse et les ouvriers, mêler les travailleurs de toute sorte dans une concorde fraternelle, exprimer au nom de tous la confiance absolue qu'inspire à tous le gouvernement provisoire : voilà ce que les ouvriers et les éco-

les ont voulu faire aujourd'hui, voilà ce qu'ils ont fait. C'est un immense service rendu à la patrie. »

« Jamais Paris, on peut le dire hautement, n'a vu un jour plus beau, plus pur, plus calme que celui-ci. Il aura, nous l'espérons, des conséquences fécondes. Les proclamations du gouvernement provisoire ont préparé cette touchante unanimité. La grande manifestation d'aujourd'hui la cimentera d'une manière indissoluble : elle contribuera puissamment à ranimer la confiance et à ramener le calme dans tous les esprits. »

« Les écoles se sont réunies, à dix heures du matin, sur la place du Panthéon. Le cortège était précédé d'un sapeur du génie, symbole du travail et de l'intelligence; à sa gauche, un élève de l'école Normale portait le *Contrat social* couronné d'immortelles; à sa droite, un ouvrier portait une pioche couronnée des mêmes fleurs, et qu'on a déposée comme un souvenir à l'hôtel-de-ville. Le cortège s'est rendu au Champ-de-Mars, où les élèves des écoles ont travaillé un instant aux terrassements. Puis, tous réunis, élèves et ouvriers, se serrant la main, se donnant le bras, se sont rassemblés au pied de l'arbre de la liberté, en chantant la *Marseillaise*. La quête, commencée au Champ-de-Mars, s'est poursuivie le long des Champs-Élysées et des boulevards. Chacun apportait son offrande à la patrie; on levait les mains; on criait *Vive la République!* sur le passage des travailleurs unis. Au milieu d'une foule immense, l'ordre n'a pas été troublé un instant. Les travailleurs sont venus présenter au gouvernement provisoire l'emblème de leur union, lui offrir leur don patriotique et l'hommage de leur sympathie et de leur dévouement. »

« Telle a été cette noble et grande journée; la jeunesse, le gouvernement provisoire peuvent en être heureux et fiers. Il y a longtemps que Paris n'avait présenté un tel aspect de fête, de paix et d'union. Le ciel le plus magnifique, un soleil éclatant n'a cessé de favoriser cette solennité improvisée, qui paraît une sorte de prodige, si, depuis février, le peuple n'avait constamment donné ces prodigieux spectacles. »

Aux Citoyens de la Corse.

Compatriotes,

Paris a détruit la royauté et proclamé la République! Tous les citoyens sont appelés à élire les hommes qui doivent constituer la société nouvelle.

Enfant de la Corse, fils de Jérôme Bonaparte, neveu de Napoléon, j'ai pensé que je devais demander à la Corse l'honneur d'être un de ses représentants. J'arrive dégagé de tout esprit de localité, esprit misérable, honte d'un système dont nous n'avons que trop souffert.

Élevé dans la persécution et les malheurs de l'exil, j'ai consacré mon temps, mon intelligence, à étudier, à connaître les pays étrangers, et à ne pas démériter de la France, cette patrie absente qui m'a toujours été si chère. Notre dernière révolution a fait cesser ma proscription! Ce souvenir restera gravé dans mon cœur.

Homme nouveau, pur de tout passé, je saurai par ma loyauté, par mon dévouement, désarmer toutes les défiances et mériter les sympathies que mon nom rencontre.

Il y a longtemps que j'ai la conviction que la République seule convient à la France. Ce grand principe est établi aujourd'hui! Je l'ai appelé de tous mes vœux. Hors de là il n'y aurait qu'anarchie, guerre civile, retour aux fautes et aux crimes des Bourbons!

La constitution que l'assemblée nationale est appelée à nous donner doit être faite dans les intérêts du peuple: toute tendance à faire primer une classe de citoyens ou à ramener d'anciennes distinctions serait funeste.

Que les odieux traités de 1815, imposés par les rois dans nos jours de malheur, soient à jamais déchirés! Mais appuyons-nous avec confiance sur les nouvelles nationalités, sœurs de la nôtre.

L'ancien mode est ébranlé. Nos idées révolutionnaires, propagées par les victoires de nos glorieux soldats, remuent tous les peuples!

La Pologne et l'Italie doivent se constituer! Leur liberté est nécessaire pour assurer la liberté de l'Europe; leur cause est juste : c'est celle de notre démocratie.

Liberté, égalité et fraternité à l'intérieur; sainte alliance des peuples à l'extérieur : telles sont les bases sur lesquelles nous devons bâtir l'édifice républicain.

En aimant la République, et en me dévouant à elle, j'obéis à Napoléon, qui, sur le rocher de Sainte-Hélène, où la haine des rois l'avait attaché, prédit qu'avant cinquante années l'Europe serait républicaine ou cosaque. Grâce à Dieu et au peuple français, c'est la République qui triomphe!

Napoléon BONAPARTE.

Paris, le 24 mars 1848.

Troubles de Valence.

Après les événements qui s'étaient passés dans la nuit de lundi à mardi, on s'attendait à de nouveaux troubles pour la nuit suivante; mais l'autorité avait pris ses mesures : deux cents gardes nationaux et 180

artilleurs stationnaient dans la cour de la préfecture. Des groupes assez nombreux fauteurs et de désordres se sont présentés à la principale porte en poussant des cris ; la contenance ferme de la milice citoyenne et de la troupe a suffisamment démontré aux agitateurs que toute tentative hostile sera réprimée, et ils n'ont pas tardé à abandonner la place.

Ce matin, le bruit s'était répandu que les travailleurs occupés à la démolition des remparts voulaient renverser aussi les murs auxquels sont adossées la prison, les écuries de l'artillerie et la poudrière. La générale fut battue dans les rues de la ville : en peu d'instants, la presque totalité de la garde nationale était sous les armes : elle se transporta sur les points menacés ; mais on reconnut bientôt que les craintes qu'on avait eues étaient sans fondement ou du moins exagérées.

La garde nationale se réunit en colonnes sur la promenade du Cagnard ; là, elle reçut au milieu d'elle tout le corps municipal qui, par la bouche du maire M. Ferlay, la félicita de son zèle et lui demanda son concours pour le maintien de l'ordre, concours qui a été promis par acclamations ; elle se rendit ensuite sur la place Napoléon. M. Froussart, commissaire général du gouvernement, arrivé le matin, s'était placé sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville avec M. Fournery, commissaire du gouvernement dans la Drôme, et M. le maire. MM. Froussart et Fournery ont prononcé de courtes allocutions auxquelles toute la garde nationale a répondu par les cris de : Vive la République !

Correspondance particulière du Peuple Souverain, Paris, 5 avril 1848.

La réponse de M. de Lamartine à la députation irlandaise qui est venue lui offrir l'expression de ses sympathies pour la République française, fera très-certainement une vive sensation en Angleterre. Nos voisins d'outre-Manche accueilleront avec joie les admirables paroles du ministre qui représente si dignement la France devant les puissances étrangères. Quel peuple pourrait maintenant douter de la loyauté française ? Devant une parole si élevée, une déclaration si franche, quelles préventions ne se dissiperaient pas ? Le soupçon, la défiance seraient une folie. Nous ne reproduirons pas les diverses adresses des citoyens. Nous dirons seulement qu'elles annoncent la résolution prise par l'Irlande de se séparer de l'Angleterre et de devenir une nation libre et indépendante. Elles déclarent que le triomphe de la République française est un présage certain de la victoire de l'Irlande.

M. de Lamartine a remercié la députation et lui a dit que les Irlandais trouveraient en France, sous la République, tous les sentiments qu'ils lui apportaient.

Quant à d'autres encouragements, a-t-il ajouté, il ne serait pas convenable à nous de vous les donner, à vous de les recevoir. Je l'ai dit déjà à propos de la Suisse, à propos de l'Allemagne, à propos de la Belgique et de l'Italie. Je le répète à propos de toute nation qui a des débats intérieurs à vider avec elle-même ou avec son gouvernement. Quand on n'a pas son sang dans les affaires du peuple, il n'est pas permis d'y avoir son intervention ni sa main. Nous ne sommes d'aucun parti en Irlande ou ailleurs, que du parti de la justice, de la liberté et du bonheur du peuple ! Aucun autre rôle ne serait acceptable, en temps de paix, dans les intérêts et dans les passions des nations étrangères ! La France veut se réserver libre pour tous les droits. — Nous sommes en paix et nous désirons rester en bons rapports d'égalité, non avec telle ou telle partie de la Grande-Bretagne, mais avec la Grande-Bretagne tout entière ! Nous croyons cette paix utile et honorable non-seulement pour la Grande-Bretagne et pour la République française, mais pour le genre humain ! Nous ne ferons aucun acte, nous ne dirons aucune parole, nous n'adresserons aucune insinuation en contradiction avec les principes d'inviolabilité réciproque des peuples, que nous avons proclamés et dont le continent recueille déjà les fruits !

La monarchie déchue avait des traités et des diplomates ! nous avons des peuples pour diplomates et des sympathies pour traités ! Nous serions insensés de changer une telle diplomatie au grand jour contre les alliances sourdes et partielles avec les partis même les plus légitimes dans les pays qui nous environnent ! Nous n'avons qualité ni pour les juger ni pour les préférer les uns aux autres. En nous déclarant amis de ceux-ci, nous nous déclarerions ennemis de ceux-là. Nous ne voulons être ennemis d'aucun de vos compatriotes, nous voulons faire tomber au contraire par la loyauté de la parole républicaine les préventions et les préjugés qui existaient entre nos voisins et nous.

Cette conduite nous est inspirée, quelque pénible qu'elle soit, par le droit des gens autant que par nos souvenirs historiques.

Savez-vous ce qui a le plus irrité et le plus désaffectionné la France de l'Angleterre dans la dernière république ? C'est la guerre civile reconnue soldée et servie par M. Pitt dans une partie de notre territoire ;

ce sont ces encouragements et ces armes données à des Français héroïques aussi comme vous, mais à des Français combattant d'autres Français ! Ce n'était pas là la guerre loyale ; c'était la propagande royaliste faite avec le sang français contre la République ! Cette conduite n'est pas encore, malgré nos efforts, tout-à-fait effacée de la mémoire de la nation. — Eh bien ! cette cause de ressentiment entre la Grande-Bretagne et nous, nous ne la renouvellerons pas en l'imitant jamais. Nous recevons avec reconnaissance les témoignages d'amitié des différentes nationalités qui forment le grand faisceau britannique ! Nous faisons des vœux pour que la justice fonde et resserre l'unité des peuples, pour que l'égalité en soit de plus en plus la base ; mais, en proclamant avec vous, avec elle et avec tous, le saint dogme de la fraternité, nous ne ferons que des actes fraternels, comme nos principes et comme nos sentiments pour les Irlandais. (Vive la République ! Vive Lamartine !)

— M. de Lamartine vient d'envoyer à Milan un attaché au ministère des affaires étrangères, chargé d'une mission particulière auprès du gouvernement provisoire de la République lombarde.

— On dit que le gouvernement provisoire a l'intention de proposer un prix de 6,000 francs pour le meilleur mémoire sur l'organisation du travail.

— Le général Prével a été appelé ce matin au gouvernement provisoire. On assure que cette conférence avait pour but de lui offrir le portefeuille de la guerre, qu'il a, dit-on, accepté.

— L'exemple de Mgr l'archevêque de Paris vient d'être imité. Nous apprenons qu'un grand nombre de membres du haut clergé ont écrit au gouvernement provisoire pour mettre à sa disposition leur argenterie.

— On dit que désormais les mousses recevront la dénomination d'aspirants-matelots.

— Un valet de chambre de Louis-Philippe est arrivé depuis peu de jours à Paris avec la mission d'acheter toutes les caricatures et tous les pamphlets qui ont paru contre lui et sa famille depuis la révolution de février. On raconte que l'ex-roi passe tout son temps à fredonner des refrains de la première république, au grand étonnement de toutes les personnes qui l'approchent.

— Voici les élections au grade de colonel, connues au départ du courrier :

Première légion, M. de Tracy : 6,000 voix sur 10,000 ; deuxième légion, M. Cl. Thomas ; troisième légion, M. Thirion ; quatrième légion, M. Ramon de la Croizette ; cinquième légion, M. Favrel : 8,744 voix ; neuvième légion, M. Lattier : 3,324 voix.

Décrets et arrêtés du gouvernement provisoire.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

1^{er} DÉCRET.

Tout chef d'atelier qui exigera de ses ouvriers plus de dix heures de travail effectif sera puni d'une amende de 50 à 100 fr. pour la première fois ; de 100 à 200 fr. en cas de récidive, et, s'il y avait double récidive, d'un emprisonnement qui pourrait aller de un à six mois. Le produit des amendes sera destiné à secourir les invalides du travail.

2^e DÉCRET.

Il sera fait une première commande de 130,000 écharpes et 43,000 drapeaux à la fabrique de Lyon. Les fonds nécessaires à l'exécution de cette commande seront mis à la disposition du citoyen commissaire du gouvernement à Lyon, qui sera chargé d'en faire les commandes et d'en suivre l'exécution de concert avec le receveur-général des finances.

3^e DÉCRET.

Provisoirement, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, le délai de quinze jours accordé aux porteurs d'effets de commerce, est prorogé de quinze jours, non compris les délais de distance.

CHRONIQUE LOCALE.

— Un bataillon du 68^e de ligne est parti de Lyon hier matin, accompagné par la garde nationale, musique en tête. Il va prendre cantonnement à Vinay, St-Marcellin et Romans. Les autres bataillons du même régiment partiront aussi sous peu de jours pour la frontière.

Les deux bataillons de guerre du 66^e de ligne partiront les 8 et 9 courant pour Grenoble.

— Près de Tournon (Ardèche), il a été retiré des eaux du Rhône un cadavre du sexe masculin ; sa taille est d'un mètre soixante-cinq centimètres ; il est vêtu d'un pantalon de drap gris rayé violet, d'un gilet façonné en soie noire, d'une redingote en drap noir, d'une cravate neuve en soie noire, de souliers montés neufs, d'une chemise en calicot et d'un tricot de coton.

Les personnes qui pourront donner quelques renseignements sur l'identité du noyé sont invitées à se transporter à l'Hôtel-de-Ville, bureau de la police de sûreté. (Censeur.)

— Hier, vers cinq heures du soir, est arrivé par

bateau à vapeur un détachement de Polonais se rendant dans leur patrie. Le poste de garde nationale qui s'est déclaré en permanence sur le bateau le *Vautour*, leur a rendu les honneurs et les a escortés jusqu'à leur logement.

— Le commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône, instruit que l'impôt extraordinaire s'opère avec lenteur ;

Considérant qu'il importe que cette perception, indispensable aux besoins de la cité, applicable aux ateliers et chantiers nationaux, soit faite dans le plus court délai possible,

Rappelle aux citoyens du département du Rhône que cet impôt, sanctionné par un décret spécial du gouvernement provisoire, est exigible immédiatement.

Il les invite de la manière la plus pressante à acquitter au plus tôt, dans leurs bureaux respectifs, le montant de leurs taxes.

Le commissaire du gouvernement compte sur le patriotisme des citoyens, et demeure convaincu qu'il suffira de cet avis pour que le décret reçoive aussitôt sa complète exécution.

Le commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône, Em. ARAGO.

— On annonce pour dimanche prochain une grande fête populaire sur la place des Cordeliers en mémoire des victimes de novembre 1831 et d'avril 1834. Cette manifestation a été provoquée par le citoyen Hugon, ex-déporté d'avril et membre du club de l'Unité.

— La police continue à se faire dans les casernes par les soldats, et cela avec une telle sévérité, que les officiers ont été obligés d'appeler à ce sujet l'attention de l'autorité supérieure. Le *vannage*, ou saut sur la couverture, devient si abusif et si sévèrement appliqué, qu'un militaire se serait trouvé mal après vingt coups de vannage. Un soldat ou sous-officier d'artillerie n'ayant pas reparu depuis trois jours, ses camarades ont dressé un catafalque dans la caserne, couvert d'un drap mortuaire et entouré de bouts de chandelles en guise de cierges, et tous les soirs, ils récitent l'office des morts. Un écriteau posé sur le catafalque porte ces mots : *Un tel mort pour la République*. On lui préparait un vannage bien conditionné. On présume que le coupable en a été instruit et n'ose plus rentrer au quartier. (Gazette de Lyon.)

Russie.

On écrit de St-Petersbourg, le 22 mars :

« L'empereur pousse avec vigueur ses armements. Quatre corps d'armée composés chacun de trois divisions d'infanterie, d'une division de cavalerie, quarante mille hommes environ, sont dirigés par échelons sur la Pologne. Les routes étant très-mauvaises, le dernier échelon ne pourra arriver sur les frontières occidentales de la Russie que vers la fin d'avril. Les réserves de ces corps d'armée, composées de 54 bataillons et de 32 escadrons de cavalerie, formeront la seconde armée, qui occupera la Lithuanie, et servira à tenir au complet les régiments de la grande armée. En outre, un corps de cavalerie, une division de la garde de Podolie et dix mille cosaques du Don ont reçu l'ordre de se mettre en mouvement, et pourront, vers le commencement de mai, rejoindre la grande armée. L'armée du Caucase ne sera pas diminuée, mais restera sur la défensive.

« Le prince Paskewitch prendra le commandement en chef de la grande armée. Il se trouve à Varsovie, où il a fait prendre les précautions les plus sévères pour étouffer toute explosion qui pourrait éclater dans cette ancienne et si malheureuse capitale de la Pologne.

COPENHAGUE, 29 mars. — La guerre devient sérieuse. Hier, 4,000 hommes ont traversé le Belt pour se rendre dans le Jutland et quand 12,000 hommes seront réunis, le roi se rendra à l'armée. Aujourd'hui on a mis en réquisition des corps de volontaires ; tout le monde veut partir, même les boutiquiers.

Espagne.

MADRID, 29 mars. — Madrid continue d'être calme.

Les généraux Van-Halen, Noguera et Ruiz ont reçu l'ordre de quitter la capitale : depuis hier ils ne sont plus à Madrid.

— Le conseil de guerre a condamné hier à la peine de mort deux des prisonniers faits dans la soirée du 26 : mais la reine, usant de sa royale prérogative, leur a fait grâce de la vie.

— Le duc et la duchesse de Montpensier sont arrivés le 2 avril à St-Sébastien, venant de la Hollande et se rendant à Madrid.

— Nous voyons, dans les journaux de Madrid du 30 mars, que le gouvernement, vainqueur de l'échauffourée, se livre à un système effréné de réaction. Comme s'il n'avait pas assez de 200 insurgés pris les armes à la main, il fait arrêter une foule de personnes, au nombre desquelles Olozaga, Calvez Canero, Alonzo, le directeur de la *Prensa* et celui de l'*Espectador*. Salamanca était aussi sous le coup d'un mandat, mais il est parvenu à se soustraire aux recherches, et le fameux Chico a été destitué pour l'avoir laissé échapper. Les généraux Ruiz, Caminero, Noguera et Van-Halen ont été exilés ; le général Martin Iriarte, destitué. Heureusement, quoique ce soit Balboa qui préside le conseil de guerre, il n'y aura pas de fusillades. La reine a gracié deux individus condamnés à mort parmi lesquels était un Français. (Emancipation.)

Prusse.

BERLIN, 2 avril. — Aujourd'hui l'ouverture solennelle de la diète réunie a eu lieu. Le président du conseil, M. Camphanoen a prononcé le discours d'ouverture ; ensuite le même a présenté le projet de loi pour les élections à l'assemblée nationale qui devra voter la nouvelle constitution.

Italie.

L'alliance politique offensive et défensive contre l'Autriche, qui a été conclue par Charles-Albert avec le pape, le roi de Naples et la Toscane, ne tardera pas à être publiée.

Départements.

NIMES. — Les élections s'approchent, et de tous côtés les ambitions s'agitent, les intrigues se font jour. Dans le département du Gard surtout, les partis sont nombreux, les nuances bien tranchées. Aussi les comités électoraux sont-ils en raison directe, et déjà les listes des candidats à la représentation nationale sont arrêtées par la plupart d'entre eux. Le comité électoral républicain de Nimes a fait son choix, et les noms qu'il a arrêtés sont ceux de francs et sincères républicains. Un seul peut-être est douteux, c'est celui de M. Toulon ; tous les autres sont des noms d'hommes sincèrement dévoués à la République.

VENDÉE. — Un club républicain s'est formé aux Sables-d'Olonne. Tous les membres, parmi lesquels on compte les maires des communes voisines, ont pris l'engagement solennel de soutenir le gouvernement provisoire et la République dans toute circonstance. Chacun d'eux, en agissant ainsi, a déclaré que c'était pour obéir à ses convictions personnelles et dans la persuasion que la République était le seul gouvernement possible en France.

PÉRIGUEUX. — Des renseignements particuliers qui nous parviennent du Périgord nous apprennent que d'anciens courtiers d'élections, des hommes connus pour les services rendus à la monarchie déchue, ont encore aujourd'hui la prétention de diriger l'opinion publique, de lui imposer des choix funestes à la République. Nous avons sous les yeux la profession de foi de l'un d'entre eux. Il y proteste de sa moralité politique ; de son dévouement, de son abnégation passée et future. Ses actes sont un démenti formel ; sa conduite récente lors des dissentiments qui ont agité Périgueux, les noms des candidats qu'il appuie de toute son influence sont autant de preuves contre lui. Le bon sens des populations déjouera, nous l'espérons, les intrigues de ces caméléons politiques.

BLOIS. — Le duc de Dino, candidat ministériel aux dernières élections, et protégé de M. Guizot, se présente bravement au choix des électeurs, comme candidat républicain (nous vous le disons sans rire). Il vient de lancer une profession de foi, que, sans doute pour inspirer plus de confiance en ses promesses électorales, il a signée du nom de Dino-Talleyrand. Nous croyons que les électeurs donneront à la franchise, à l'éloquence et au républicanisme de fraîche date du noble duc, la seule récompense qu'ils méritent, celle de le laisser à ses récentes méditations socialistes. Nous avons pu juger, mercredi soir, à la salle de spectacle, du degré de confiance qu'inspire ce candidat.

ORNE. — Le 27 mars dernier, une réunion cantonale qui a eu lieu à la Ferté-Fresnel, pour s'entendre sur le choix des candidats à l'Assemblée nationale, a été inaugurée par un service funèbre en l'honneur des victimes de Février. Nous regrettons que le défaut de place ne nous permette pas de reproduire l'allocation aussi patriotique que chrétienne du curé de la localité, qui, malade depuis longtemps, s'est attaché à son lit de souffrances pour présider à cette solennité.

EURE. — Les comités électoraux des départements ne se préoccupent pas assez de la classe ouvrière, dont ils mentionnent à peine les candidatures. Le comité de la commune de Mesnil, arrondissement des Andelys, a nommé au contraire un délégué avec la mission expresse de s'enquérir dans le département des candidats de la classe ouvrière et agricole, et de les signaler aux suffrages des électeurs.

BOULOGNE. — L'ordre et le calme sont tels dans cette ville que, si on ne savait pas par les journaux ce qui se passe ailleurs, on croirait que rien n'est changé en France. Les rues sont tout aussi tranquilles qu'il y a un mois ; la circulation s'y fait comme à l'ordinaire ; on n'entend pas plus de bruit que si rien n'était. C'est que la population ouvrière de cette ville est une des plus avancées qu'il y ait en France ; elle a compris que sans ordre il n'y a pas de travail, et que la République n'a rien à gagner au tumulte. Aussi beaucoup de familles anglaises, et même de familles françaises, viennent-elles de l'intérieur se fixer à Boulogne, certaines qu'elles sont d'y trouver le respect de la propriété et de la personne. Nous aimons à rendre justice à qui elle est due : que les ouvriers de Boulogne reçoivent donc nos félicitations.

CALAIS. — Un club de travailleurs vient de se former à Guines, à l'exemple de celui de la ville de Saint-Pierre, et de se mettre en correspondance avec lui. On nous dit qu'il s'en forme déjà de semblables à Saint-Omer, à Boulogne, à Arras et dans les cantons principaux du département. Cette organisation vaste et bien entendue de toutes les classes ouvrières sera une œuvre admirable et qui fera marcher les questions si difficiles du travail beaucoup mieux et beaucoup plus vite que les brillantes théories de certains candidats à l'Assemblée nationale.

Il serait à souhaiter que les travailleurs de la navigation, de même que les cultivateurs fermiers, en fissent autant ; alors tous les intérêts seraient vraiment représentés et nous pourrions voir s'élever une vraie République.

ASSISES EXTRAORDINAIRES DE LA HAUTE-GARONNE.

AFFAIRE CÉCILE COMBETTES.

Viol et meurtre. — Un frère de la Doctrine chrétienne accusé.

Présidence de M. de La Baume.

Audience du 1^{er} avril 1848.

On voit que la fin du grand drame approche.

Le dedans et les abords du palais sont encombrés bien avant dix heures.

L'accusé attire de plus en plus les regards. Il est abattu. En attendant l'entrée de la cour, il cause avec les gendarmes et avec Me Gasc.

La cour entre en séance à dix heures vingt minutes.

Me Gasc continue à s'occuper de la localisation du crime : il repousse cette idée que le cadavre ait pu venir de chez les frères, et conclut en disant qu'on l'a porté du dehors et que les malins le placèrent sous le mur du jardin pour faire une niche à la communauté. D'après lui, Cécile Combettes fut tuée bien loin du cimetière. Sans accuser Conte directement, il fait planer des soupçons sur lui et sur la maison n. 3 de la rue de l'Étoile.

Passant à un autre ordre d'idées, le défenseur suit Cécile dans le vestibule. Là, le ravisseur aura pu entraîner la pauvre enfant à la grange ; mais des témoins, mais 114 fenêtres de la cour, mais le tunnel, mais le passage ouvert, mais l'entrée dans la chambre aux pigeons, aux lapins, tout cela repousse, d'après Me Gasc, l'idée de la séduction, du crime. La plume trouvée sur Cécile, pareille à celle des traversins des domestiques, Cécile devait l'avoir portée de chez elle. Nous voici dans la grange. L'on suppose que c'est là que le meurtrier a assouvi sa rage ; invraisemblance à cause de la lucarne existante de toute éternité du côté de la cour de la caserne. Les rapports des experts sont confus. Si M. Estevenet a consigné qu'en entrant dans la grange on ne s'y voyait pas, erreur. Lutte de la victime, il n'y

en a pas eu. Pas de traces de confusion sur son corps. Il y a un mystère, mais ce mystère est plutôt en faveur de l'accusé. La robe du frère a couvert la tête de l'enfant ! pas possible, s'écrie Me Gasc. Et la résistance de Cécile, ses cris, n'auront attiré personne ! Que de la rue, que des jardins, que de la caserne on n'ait pas entendu, cela passe la raison du défenseur ; c'est, selon lui, la plus détestable des suppositions.

La scène lugubre aura laissé des traces, soit dans la chambre des domestiques, soit dans la grange. Pas de traces de dévoiement, pas de traces de sang. Il n'y a rien. Les domestiques ont dû avoir à aller à l'écurie. MM. les jurés ont l'habitude des étables. Ces domestiques auraient vu ou entendu. Salinié est allé à l'écurie au moment supposé du crime. L'accusation n'a eu que des conjectures pour se soutenir. On explore le corps de Cécile. On trouve sur son ventre deux tiges de trèfle, à ses pieds une tige de trèfle. Vous dites qu'il y a dans la grange du trèfle même qualité, que le corps de la victime fut enseveli dans le trèfle. Alors même que les meurtriers eussent mis plusieurs heures pour nettoyer le cadavre, il serait resté sur lui du trèfle en plus grande qualité.

Vous dites qu'on a dû mettre la victime dans un sac. Pourquoi n'a-t-on pas jeté le sac avec la victime dans le cimetière ? Dans les cheveux, pas de tiges de fourrage.

Quelque temps après le crime seulement, on découvre un débris dans les cheveux, et qui les a trouvés ? les parents de Cécile. Le défenseur explique ces tiges en disant qu'en déposant le corps au cimetière, les méchants, retirant le corps de la malle, de la caisse, ou du sac où on l'avait renfermé, il se sera trouvé les deux tiges dans ces contenants, qui auront suivi le corps.

Nous remarquons que le défenseur néglige les graines de figues trouvées dans les matières de Cécile. Il n'en dit pas un seul mot.

Le cadavre, au cimetière, fut trouvé sec, les habits n'étaient pas mouillés. Le ministère public en tire parti en sa faveur ; le défenseur, à son tour, prend pour lui cette circonstance et revient à sa malle, à sa caisse.

Le meurtrier, car repoussons la solidarité de la communauté, s'écrie le défenseur, le meurtrier eût été bien embarrassé dans la nuit du 13 au 16 pour aller jeter le corps. Il fallait du temps pour cette marche funèbre. Nécessairement, il eût été aperçu.

La digestion de Cécile n'est pas, dit-il, un argument contre la communauté. Il combat le système de l'accusation à ce sujet avec l'acte d'accusation.

M. le procureur-général, interrompant la défense, dit qu'on ne doit pas seulement s'en rapporter à cet acte, mais à la procédure orale, aux débats.

M. le président appuie M. le procureur-général. Me Gasc s'oppose à cette interprétation, en disant que l'on fait les interrogatoires comme on veut. (Rumeurs.)

M. le président : Comme cette réponse s'adresse à nous, nous avons à fixer l'opinion de MM. les jurés à ce sujet : nous disions avec toute raison que la mission de la défense ne consiste pas à réfuter l'acte d'accusation, mais bien le réquisitoire de M. le procureur-général ; car l'acte d'accusation n'est que le résumé de l'information écrite, et cette information reçoit souvent, dans les débats oraux, des modifications très-importantes qui amènent, par contre-coup, la modification des opinions de M. le procureur-général. Nous disions encore que nous ne pouvions pas faire le même raisonnement pour l'interrogatoire de l'accusé, non qu'à coup sûr un habile défenseur ne puisse mettre cet interrogatoire d'accord avec le système qu'il veut plaider, mais parce que cet interrogatoire, une fois prêt, ne peut être démenti par des déclarations ultérieures sans constituer des contradictions qui ne s'allient guère avec la pensée que l'accusé n'a pas cessé de dire la vérité.

Me Gasc : Nous avons publié un mémoire, nous. Nous ne l'avons pas distribué à MM. les jurés, et ils ont l'acte d'accusation.

Le défenseur passe à la chemise n° 362, saisie chez les frères. — Tâches de matières fécales, maladie, pollutions, habitudes, dit-il, des gens cloîtrés.

Me Gasc, en terminant ce qui est relatif à la localisation du crime, revient (il en parla en commençant, hier) à l'affaire Calas.

L'audience est suspendue à midi et demie.

À la reprise, Me Gasc prononce quelques paroles en faveur de la moralité de l'accusé. Si Léotade n'a pas répondu au témoin de Mirepoix au sujet de la maladie suspecte, il a préféré garder le silence dans son propre intérêt, dit le défenseur. Celui-ci passe à la justification de l'accusé. Il attaque le témoignage de Conte qui affirme avoir vu Léotade dans le corridor ; puis passe aux contradictions de l'accusé. Il les attribue au secret auquel il a été soumis. A ce sujet, Me Gasc : « Jamais, depuis trente ans, ou n'a vu un accusé soumis à un secret aussi rigoureux. »

M. le procureur-général : C'est que jamais on ne vit une conspiration aussi ouverte, aussi scandaleuse, contre la justice, organisée par le parti occulte, et je maintiens avec la Cour de cassation que le secret de Léotade était légal, nécessaire, et son système de défense, combiné avec les frères et amis des frères, aussitôt le secret levé, prouve assez qu'il était prudent, indispensable.

Me Gasc : Cette conspiration n'existe que dans votre imagination. (Rumeurs prolongées.)

Au milieu des rumeurs, nous avons entendu quelques applaudissements isolés dans les tribunes, auxquels le public lui-même impose silence par des chut ! chut ! Evidemment, c'est la *claque catholique* qui se produit aux assises pour la première fois. Depuis le commencement des débats, il a été aisé de remarquer dans le public, malgré tout son calme et son respect pour la justice, une impression favorablement prononcée pour l'accusation. Quand on se rappelle tout ce que le parti jésuitique et légitimiste a fait pour étouffer la vérité dans cette grave affaire, pour embarrasser les magistrats, nous sommes portés à croire que des émissaires du parti se sont glissés aujourd'hui dans la salle pour tromper le jury sur le véritable état de l'opinion publique. Nous ne saurions trop engager MM. les jurés à se tenir en garde contre le dernier moyen mis en œuvre par le jésuitisme confondu, pour agir sur leur esprit.

Me Gasc continue de discuter les charges qui pèsent sur l'accusé directement : Conte dit que Léotade était dans le vestibule. Il est seul pour le dire. Navarre, Laphien, Janissien, Vidal, Rudel n'en parlent pas. L'importance du fait amène le défenseur à s'étendre pendant une heure sur les conséquences de cette déposition. Il justifie le témoignage de Bonhomme et de Salinié, puis pas à l'alibi prouvé, d'après lui, par ces deux témoins et par de jeunes élèves de l'école. A propos de ce jeune élève, le défenseur loue l'enseignement des frères. On apprend même la musique chez les frères. On ne peut donc pas, dit-il, appeler aujourd'hui les frères des ignorants.

La visite des frères, la visite de Léotade ne prouve rien d'après le défenseur. Cette visite fut ordonnée même par le frère Irlide. Est-ce donc lui, s'écrie-t-il, qui a pu organiser une conspiration contre la justice ? Et quand un frère aurait prévarié, que prouverait cela ? Le clergé, le barreau, les communautés religieuses,

les corps politiques n'ont pas été flétris par ceux de leurs membres qui ont commis des crimes.

L'examen des vêtements de Léotade, pour le défenseur, n'offre rien de suspect. Soutane, manteau, culotte, bas, souliers, rien n'était taché de sang, de liqueurs suspectes, de souillures.

Au sujet du caleçon non retrouvé, et que Léotade disait être à la procure, l'accusé prétend aujourd'hui qu'il n'en avait pas changé. C'était d'ailleurs la culotte et non pas le caleçon, d'après le défenseur, qui devait être souillé ; et quant à la chemise n° 362, elle n'appartenait pas à Léotade, qui la refuse et qu'il nie la possibilité qu'il eût pu même aller jeter cette chemise au linge sale.

Encore ici le défenseur évite de parler des graines de figues trouvées sur cette chemise, et semblables à celles trouvées sur Cécile.

Le 13, Léotade aurait violé et assassiné, et pourtant dans l'après-midi, il va en ville, et rien en lui, ajoute Me Gasc, ne trahit le remords, la frayeur. — Relativement au changement de lit, le défenseur n'y trouve aucune présomption contre l'accusé. A ce sujet, il fait l'éloge des frères Irlide et Floride, et arrive à la conduite de l'accusé le 16. Il le suit en ville où il voit des négociants ; et quant aux propos tenus chez Lajus, Conte et Trapé fils, ils ne prouveraient rien, selon le défenseur.

Me Gasc finit en expliquant au public qu'on ne doit pas s'étonner qu'il défende les frères de la Doctrine chrétienne, parce que durant sa longue carrière, il a défendu toutes les causes. Il ajoute même, avec une vivacité qui nous étonne beaucoup : Les causes les plus honteuses comme les plus honorables. (Textuel.) Et nous aimons à croire qu'au moins, en ce point, la parole de l'orateur a été en contradiction avec sa pensée.

Au moment où cette plaidoirie se terminait par un mouvement oratoire qui se produisait sous la seule apparence des gestes les plus désordonnés et de l'intonation la plus stupéfiante, nous entendons encore la *claque catholique*, comprimée bientôt par l'indignation générale. Quelques applaudissements émanés de la tribune, de ce coin de l'auditoire qui n'a jamais fait preuve de bons sentiments ni de bon goût, sont venus remercier Me Gasc de ses efforts.

M. le président prend aussitôt la parole avec fermeté et dignité ; et s'adressant au public, il s'exprime en ces termes : « Nous attendions que ces manifestations aussi inconcevables qu'inconcevables, fussent calmées, pour faire entendre au public une parole grave à laquelle il n'a jamais refusé jusqu'à ce jour sa déférence et ses égards. »

« S'il était permis à ceux d'entre vous dont le défenseur de l'accusé a excité les sympathies, de manifester ainsi leur approbation, il devrait être permis à ceux auxquels il a pu inspirer des sentiments tout contraires, de les manifester autrement que par leur silence ; et je vous demande alors si, de telles conditions, la dignité de l'avocat lui-même ne serait pas compromise, et si la justice pourrait être rendue ici comme elle doit l'être, c'est-à-dire avec dignité, avec solennité et avec une complète indépendance. Nous espérons que les manifestations qui ont provoqué ces observations ne se reproduiront plus. »

M. le président donne la parole à Me Saint-Gresse qui, vu l'heure avancée, demande le renvoi de la cause à lundi.

Il est cinq heures, l'audience est levée.

À l'audience de lundi 3, Me Saint-Gresse demande à M. le procureur-général s'il a l'intention de répliquer. Sur la réponse négative de celui-ci, Me Saint-Gresse renonce à la parole.

M. le président déclare alors que les débats sont clos, et commence son résumé. Comme c'est une pièce destinée à avoir du retentissement par l'intérêt que l'affaire a excité, non-seulement en France, mais en Europe, nous le rétablissons littéralement ; nos lecteurs peuvent y compter. M. Labaume est ce qu'il a toujours été, admirable de clarté, d'habileté. Il a achevé probablement mardi, vers midi ou une heure, et le verdict aura été connu dans la soirée.

NOUVELLES DIVERSES.

L'Observateur belge du 1^{er} avril rapporte, à sa chronique judiciaire (4^e page), « qu'hier matin, on a jugé à l'audience correctionnelle du tribunal de Bruxelles, une affaire qu'il n'est pas inutile de faire connaître aux voyageurs qui arrivent de l'étranger. Des employés de l'octroi et des accises ayant visité la malle d'un voyageur de France à la station du Midi, y trouvèrent un certain nombre de journaux français de date récente, ne portant point le timbre belge. Quoique le voyageur ait soutenu que ces journaux étaient pour son usage personnel, tous les journaux ont été saisis et envoyés au bureau de la poste aux lettres ; procès-verbal a été dressé contre le voyageur, d'abord du chef de s'être immiscé dans le transport des feuilles périodiques, et ensuite pour contravention à la loi sur le timbre, deux délits qui entraînent l'application d'amendes fort élevées. A l'audience d'hier matin, le voyageur a fait défaut, et le prononcé du jugement a été remis à une prochaine audience. »

Il est évident que ce sont des journaux de la *Réforme*, du *National*, ou autres de couleur républicaine, qui ont été saisis, car l'Observateur ne se fait pas faute de citer dans toutes ses colonnes les *Débats*, la *Presse*, le *Siècle* et *tutti quanti*.

Le gouvernement belge ne devrait-il pas avoir à rendre compte d'une semblable violation du droit des gens ?

— La *Gazette des Tribunaux*, dans son numéro d'hier, a donné en entier, et quelques journaux ont reproduit ce matin, le contenu du premier numéro de la *Revue Rétrospective*, rédigée par M. Tascheureau : ce sont les copies des déclarations faites au ministre de l'intérieur, relatives aux diverses émeutes et conspirations qui ont eu lieu depuis le 12 mai 1829 jusqu'au 24 octobre 1830, — les noms et caractères des principaux conspirateurs. — L'organisation des sociétés secrètes ; les causes qui ont empêché la réussite de ces entreprises y sont dévoilées par le dénonciateur, dans le plus grand détail.

Le nom de ce dénonciateur n'est point mentionné.

— Le conseil général des Hautes-Pyrénées s'est réuni le 26 mars en session extraordinaire. Le but de sa convocation était l'établissement d'ateliers pour assurer du travail aux classes ouvrières. Toutes les propositions qui lui ont été soumises pour cet objet par les commissaires du gouvernement, ont été adoptées à l'unanimité. Des travaux vont être ouverts sur divers points des routes départementales et des chemins vicinaux.

Le Rédacteur-Gérant, FAURÈS.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, aux halles de 1 Grenette.